



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 16 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CAPRAIS, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard MOLLO.

Date de la convocation : 9 septembre 2022

Présents : Denis CHAMBON, Marie-Line CLAME, Fabien GRANIER, Colette LECOQ,  
Bernard MOLLO.

Absents excusés : 1 Bernard de NICOLAY

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Denis CHAMBON

\*\*\*\*\*

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 6

Présents : 5

Votants : 5

**Objet :**

**Blason communal**

D 2022 04 02

### Adoption du blason communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de blason gracieusement conçu par un passionné d'origine bourbonnaise et explique la signification des trois symboles : la vache représente l'activité d'élevage de charolais du bourbonnais, le chêne la proximité des chênaies domaniales de Soulongis et de Tronçais et le coq bourbonnais emblème de la ruralité de notre bocage et le tout sur le fond des trois couleurs de notre drapeau français.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE, à l'unanimité, d'adopter ce blason communal.

-AUTORISE Monsieur le Maire à le faire apparaître dans tout document communal.

Fait et délibéré en Mairie, le 16 septembre 2022  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MOLLO



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Affiché et Mis en ligne le :